

DEC 32/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 6 octobre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 6 octobre 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 32/2015 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2015

E 10585



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 30 septembre 2015
(OR. en)**

12505/15

FIN 650

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	30 septembre 2015
Destinataire:	Monsieur Pierre GRAMEGNA, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 32/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 32/2015.

p.j.: DEC 32/2015



BRUXELLES, LE 30/09/2015

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2015
SECTION III - COMMISSION TITRES: 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 32/2015

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2304 Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne

ARTICLE - 23 04 01 Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne -- Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires	CP	-1 465 000,00
---	----	---------------

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CE	-83 622 134,00
	CP	-12 799 000,00
ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence (report)	CE	-91 377 866,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins	CE	175 000 000,00
	CP	14 264 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

23 04 01 - Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne -- Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires

b) Données chiffrées à la date du 25/09/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	10 078 812,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-1 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 078 812,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	112 457,15
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	8 966 354,85
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	7 501 354,85
7 Prélèvement proposé	1 465 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	14,54 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 25/09/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

L'exécution des crédits de paiement souffre de retards sous l'effet d'un certain nombre de facteurs: la préparation des procédures d'appel d'offres a pris plus de temps que prévu et, à la suite d'un retard dans un appel à propositions, le paiement correspondant est reporté de décembre 2015 à février 2016. En conséquence, un montant de 1 465 000 EUR peut être mis à disposition pour redéploiement.

I.2

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 25/09/2015

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	303 000 000,00	150 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	0,00	-118 311 746,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	303 000 000,00	31 688 254,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	303 000 000,00	31 688 254,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	219 377 866,00	18 889 254,00
7 Prélèvement proposé	83 622 134,00	12 799 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	27,60 %	8,53 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 25/09/2015	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

I.3

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence (crédits reportés de 2014)

b) Données chiffrées à la date du 25/09/2015

	CE
1 A Crédits de l'exercice (report)	198 922 866,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-107 545 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	91 377 866,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	91 377 866,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0,00
7 Prélèvement proposé	91 377 866,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	45,94%
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 25/09/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Voir point I.2.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 25/09/2015

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	882 446 000,00	872 446 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	132 000 000,00	135 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 014 446 000,00	1 007 446 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	945 595 000,00	766 065 977,15
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	68 851 000,00	241 380 022,85
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	243 851 000,00	255 644 022,85
7 Renforcement proposé	175 000 000,00	14 264 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	19,83 %	1,63 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	62 508,54	28 512,24
2 Crédits disponibles à la date du 25/09/2015	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Au 23 septembre 2015, le taux d'exécution global pour le chapitre de l'aide humanitaire était de 96 % pour les engagements et de 77 % pour les paiements.

Le montant initial de la réserve opérationnelle était fixé à 176 millions d'EUR, mais à ce stade, seuls 39 millions d'EUR en crédits d'engagement restent disponibles. Le solde est nécessaire pour couvrir les besoins découlant de nouvelles crises ou de l'aggravation de certaines crises et des catastrophes naturelles susceptibles de survenir d'ici à la fin de l'année, notamment les pluies de mousson récurrentes, ainsi que les typhons et cyclones en Asie du Sud, en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes.

Conformément à la communication de la Commission du 23 septembre 2015 sur la gestion de la crise des réfugiés [COM(2015) 490 final], et afin de renforcer la réponse humanitaire à la crise syrienne, la Commission propose de mobiliser la réserve d'aide d'urgence pour un montant de 175 millions d'EUR en crédits d'engagement.

Ce montant sera complété par 10 millions d'EUR supplémentaires issus de la réserve opérationnelle, ce qui portera à 359 millions d'EUR le montant déjà alloué dans le cadre du budget de l'aide humanitaire en 2015 pour faire face à la crise syrienne.

Des explications détaillées sur les besoins à combler et les pays visés figurent dans l'annexe jointe.

En ce qui concerne les crédits de paiement, un préfinancement de 40 % (70 millions d'EUR) est nécessaire en 2015. Sur ce montant, 55,7 millions d'EUR sont demandés par voie de redéploiement dans le projet de budget rectificatif n° 7/2015. Le restant de cette somme (soit 14,3 millions d'EUR) fait l'objet de la présente demande de virement, dont

1,5 million d'EUR par voie de redéploiement à partir de l'initiative des volontaires de l'aide de l'UE. La deuxième tranche des paiements, soit 105 millions d'EUR, est requise en 2016 et sera demandée au moyen de la lettre rectificative n° 2 au projet de budget 2016.

Annex

Syria (EUR 65 million):

To date the United Nations (UN) appeal for Syria (Syria Response Plan) is only funded to 33%. Overall unmet requirements amount to almost EUR 1.5 billion, and the priority needs until the end of 2015 to EUR 738 million. This has forced many humanitarian actors, including the World Food Programme (WFP), the International Committee of the Red Cross (ICRC), and the United Nations Children's Fund (UNICEF) to reduce their support inside the country. The WFP had to cut the rations they distribute in the country, and needs funds urgently to avoid a critical break in the distribution pipeline. UNICEF has reported that in recent months, up to 5 million people – about half of whom are children – have suffered major interruptions to their water supplies, with serious risks of disease as a consequence. The lack of humanitarian aid reaching Syria is another crucial reason for the Syrians to leave their country, on top of the insecurity faced on a daily basis.

The additional actions to be financed will be channelled through partners working in the areas of highest displacement resulting from on-going fighting. These are the areas of Aleppo, Daraa, Deir Ezzor, rural Damascus as well as in the Governorates that are supporting the biggest number of Internally Displaced Persons (IDPs) (like the areas of Lattaquie and Tartous), from which IDPs are now fleeing towards Europe via Turkey. The priority sectors of intervention will be health, water, sanitation and hygiene, protection and food. Partners to be supported will include the UN agencies, International Organisations and International Non-Governmental Organisations (INGOs).

Iraq (EUR 30 million):

The additional funding will seek to cover urgent immediate needs of displaced populations in Iraq. The support will focus on the locations with the highest needs, due to recent intensification of the fighting, with a view to prevent multiple displacements. Emergency life-saving assistance will be provided to newly displaced people fleeing the on-going conflict in their hometowns and villages – now reaching a total population of 3.2 million IDPs. The UN Office for Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) has warned that the continuous dramatic underfunding of the 2015 humanitarian appeal (only 33% funded) is prompting a fresh wave of Iraqi refugees towards Europe. The ICRC appeal for Iraq for 2015 is also severely underfunded (EUR 20 million gap). Several partners (e.g. WFP, UN High Commissioner for Refugees, UNICEF, World Health Organisation, International Organisation for Migration and INGOs) have announced cuts across all sectors of humanitarian assistance. Iraqis will follow the steps of Syrian asylum seekers, reaching the EU borders, if adequate humanitarian aid, livelihood and basic public services are not provided to the most vulnerable, reaching or living in more secure locations. Tens of thousands of Iraqis have already fled the conflict for the safety of Europe. Their number in 2015 has increased by 500%, compared to 2014. The additional actions to be financed will support humanitarian partners providing food, health services, water, sanitation and hygiene, and basic non-food items (including winterisation assistance). Support will be delivered by UN agencies, International Organisations and INGOs.

Refugee hosting and transit countries (Turkey, Lebanon, Jordan and Western Balkans (Serbia, former Yugoslav Republic of Macedonia)) (EUR 80 million)

The humanitarian situation for Syrian refugees living in **Jordan** continues to deteriorate. Most of them (88%) live outside camps and their living conditions have become more hostile with a number of policy changes that have implied restrictions in the access to health services, education and employment. During the month of September the number of returns to war torn Syria doubled to approximately 170 per day. At the border between Syria and Jordan, Syrians in desperate need of urgent humanitarian assistance continue to arrive. The number of war wounded arrivals has doubled since the beginning of the year and funding is urgently needed to support the health referral system of new arrivals as a condition to access the country.

During the past months **Lebanon** has witnessed a continuous deterioration of the refugees' protection space and living conditions. Restrictions imposed on refugees' free movements and residence entitlements combined with lack of livelihood opportunities and stretched public services (health care, water and sanitation, education, etc.) have all contributed to worsened living conditions and to a dramatic increase of vulnerability levels. Considering the divide between increasing needs and reduced international assistance, additional funds will be key to addressing at least the most urgent needs of the 30% most vulnerable refugees, who live mostly in informal settlements and host communities.

Inside **Turkey**, the Commission's humanitarian response has so far been limited to small-scale interventions due to limited resources as well as exponential needs inside Syria and in the wider region. However, current humanitarian priorities in Turkey are wide reaching as Turkey is now host to the largest refugee population in the world with over 2.4 million refugees including 2.2 million Syrian refugees. Almost 90% of refugees in the country live outside of camps and have limited access to basic assistance. The additional funding will allow for sustaining and implementing current programmes focusing on the most vulnerable refugees and new arrivals. These operations provide beneficiaries with food and non-food items (largely through voucher programmes), access to medical assistance and protection.

In the **Western Balkans**, the additional funding will support the partners that are helping refugees heading towards Europe by providing immediate emergency assistance (medical, non-food items, water etc.). Funding will be designed in such a way so as to be able to adjust quickly assistance to changing routes.